

LA BANQUE D'AFFAIRES DE LA SODEC

La banque d'affaires de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) intervient auprès des entreprises du secteur de la culture et des communications. Les financements qu'elle autorise visent à répondre à l'ensemble des besoins financiers des entreprises, en complémentarité avec d'autres partenaires financiers, afin de créer des liens d'affaires à long terme entre les entreprises culturelles et les milieux financiers.

La compréhension approfondie des entreprises culturelles et l'expertise de la SODEC permettent de moduler des financements en fonction de la réalité des entreprises culturelles.

Les interventions de la SODEC ont pour but de :

SOUTENIR le développement de l'ensemble de leurs activités;
PERMETTRE la réalisation de leur potentiel d'expansion;
ASSURER leur pérennité;
RENFORCER et maintenir la propriété québécoise en soutenant, entre autres, la transmission d'entreprises.

La SODEC utilise les outils financiers suivants :

- le prêt à terme;
- le crédit renouvelable;
- la garantie de prêt;
- exceptionnellement, l'investissement au projet et le capital-actions.

Les financements sont majoritairement proposés à taux variables. Cependant, la SODEC peut aussi offrir des financements à taux fixes.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Quel que soit son domaine d'intervention, une entreprise qui désire obtenir un financement de la SODEC doit répondre en premier lieu aux conditions générales suivantes :

- être une entreprise légalement constituée, à but lucratif ou sans but lucratif, à l'exception des entreprises individuelles, qui ne sont pas admissibles sauf dans le domaine des métiers d'art;
- avoir son siège au Québec et démontrer que le contrôle effectif de l'entreprise est majoritairement détenu par des personnes domiciliées au Québec. On entend par siège l'endroit où se situe le centre de décision et où s'exerce la direction véritable de l'entreprise;
- être en opération depuis au moins un an ou œuvrer dans des créneaux nouveaux et sans concurrence;
- assumer un risque financier dans les opérations qui font l'objet d'une demande de financement;
- posséder les ressources humaines et financières nécessaires pour respecter toutes ses obligations financières, notamment le remboursement du prêt demandé, selon les conditions déterminées par la SODEC.

La banque d'affaires de la SODEC offre également aux entreprises du financement intérimaire en fonction de crédits d'impôt provinciaux culturels pressentis. Nous répondrons avec plaisir à toute question sur les financements offerts par notre banque d'affaires!

COORDONNÉES

Direction générale du financement et des mesures fiscales • SODEC
215, rue Saint-Jacques, bureau 800, Montréal (Québec) H2Y 1M6

Téléphone : 514 841-2200 • Sans frais : 1 800 363-0401 • Télécopieur : 514 841-8606

www.sodec.gouv.qc.ca

INVESTIR LA CULTURE

SODEC
Québec